

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Mercredi 15 Juin 2022 à 18h00

Salle du Conseil

Siège de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" à Magalas

Membres du conseil présents :

M. Agnès BERY, Mme Martine GIRAULT, Mme Monique SERAFIN

M. Daniel BARTHES, M. Michel GRELLIER, M. Gérard GUERIN, M. Jacques HAGEGE, M. Jean MANTION, M. Gérard MARIVIN, M. Yannick MATHIEU, M. Gabriel MOORAT, M. Francis PRIEUR

Membres du conseil excusés :

Mme Marie-Noëlle SCHENK

M. Sebastien COLLIER, M. Mickaël HUET, M. Michel MURATEL, M. Alain SCHENK, , M. Jean Louis SERVAT

Élus présents : M. Francis BOUTES, M. Michel FARENC, M. Lionel GAYSSOT

Agents présents : Mme. Corinne VISSOUZE (DGS), M. Eric VERLET (Agent référent)

La commission débute à 18h00 par un mot d'accueil de M. Boutes, Président de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts". Il indique que la situation financière de la collectivité est saine mais qu'il faut rester vigilant dans la gestion au regard d'une fiscalité inquiétante.

M. Hagege, Président du Conseil de développement, ouvre cette session en précisant l'état d'esprit du conseil de développement dans ce travail de perspectives sur les 10, 15 prochaines années, porté par le projet de territoire en cours de rédaction. Le conseil de développement s'est appuyé sur la réflexion des élus des communes, sur les échanges avec le cabinet « Urban Projects » et M. Gayssot, élu référent du Conseil de Développement et également en charge du projet de territoire. Avec, comme fil rouge des débats, l'intérêt communautaire, le conseil de développement propose des idées, des pistes, des réflexions pour l'avenir sans tenir compte des contextes électoraux, financiers ou législatifs.

Après cette introduction, M. Hagege indique que les 8 points suivants sont les points qui semblent prioritaires et que le débat reste ouvert pour appuyer, illustrer et commenter les propositions suivantes.

Point 1 : Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le conseil de développement pense que la création d'un CIAS serait bénéfique au territoire mais que la création d'un CIAS ne doit pas entraîner la disparition des CCAS. Ce CIAS serait plutôt un point d'information, de coordination, d'animation du réseau des CCAS. Cette structure pourrait donner des conseils technico-juridiques, aurait par définition des contacts avec l'ensemble des communes et serait mieux à même de répondre à des demandes de citoyens (aide à domicile, transports,...). Dans certains cas, un(e) assistant(e) social peut s'avérer utile pour examiner un problème particulier.

M. Boutes, avec l'expérience de sa commune Gabian, précise qu'en termes d'action sociale, la proximité est indispensable. La recherche du niveau pluri-communal plutôt qu'intercommunal comme c'est le cas dans les villages autour de Roujan, permet de garder cette proximité tout en étant efficace et sans que les communes perdent leur compétence ce qui serait le cas si un CIAS était créé.

M. Gayssot appuie cet argumentaire en ajoutant que la Maison France Services portée par la collectivité, en accord avec l'Etat, va se développer avec une maison France Services Mobilité qui aura pour mission d'aller à la rencontre des populations.

M. Boutes ajoute qu'il faudrait travailler le volet social de la Maison France Services mais que l'Etat, qui a labellisé cette structure, impose un cahier des charges très précis.

Point 2 : Développement Touristique

Le conseil de développement pense qu'il est important pour le développement de notre territoire, de le structurer d'un point de vue touristique. Le Barrage des Olivettes, à Vailhan, est un des lieux qui pourrait être ce point d'intérêt qui permettant aux touristes de rester plus longtemps sur le territoire et aux habitants de profiter, à proximité de chez eux, d'un lieu de loisirs de plein air. Cet aménagement structurant devra absolument préserver l'environnement et respecter le biotope du lieu.

M. Boutes indique que le barrage des Olivettes appartient au Département de l'Hérault et que ce dernier, encouragé par la volonté de la commune, a débloqué des crédits afin d'imaginer un aménagement touristique. Le problème essentiel au développement de ce projet, notamment pour des activités nautiques ou des hébergements, est la ressource en eau potable et l'accessibilité du plan d'eau en amont du barrage.

M. Gayssot précise que d'autres projets structurants, d'un point de vue touristique, sont également à l'étude à Boulhonnac entre Magalas et Saint Geniès de Fontedit et sur les rives de l'Orb.

Point 3 : Développement culturel

Le conseil de développement pense que le développement culturel pourrait être un outil pertinent pour renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité, pour faire se rencontrer les habitants, pour créer un lien régulier entre les populations. Idéalement, il faudrait que la collectivité puisse avoir un lieu culturel pour cela. Le conseil de développement pense notamment à « L'Instant T » à Thézan les Béziers, seule vraie salle de spectacles de la collectivité qui pourrait accueillir expositions, artistes en résidence, ateliers et lieu de vie et de rencontre identifié par tous. Les artistes et créations, de ce point d'ancrage, pourraient alors aller à la rencontre des habitants des villages.

M. Boutes pense que les résidences d'artistes sont importantes dans la création d'un lien entre les habitants. L'artiste, par sa présence et son travail, peut faciliter le rapprochement et ouvrir des horizons à une population, à un territoire. Cependant, « L'Instant T » à Thézan les Béziers tout comme la Maison pour Tous de Magalas, sont des salles municipales avec des activités déjà installées et des habitudes d'utilisation et de gestion. M. Boutes précise qu'il faudrait questionner M. Anglade, maire de Laurens et vice-président à la culture, du devenir de la salle du Peuple à Laurens en cours de rénovation. Imaginer la construction d'une salle de spectacle, avec la capacité financière de la collectivité, n'est pas envisageable.

M. Gayssot ajoute que même si la collectivité est en recherche permanente d'économie, elle agit beaucoup dans l'accessibilité à la culture pour tous, notamment dans les aides aux associations comme la foire des grenouilles, événement entièrement gratuit qui attire plusieurs milliers de spectateurs chaque année. Concernant un festival Jeune Public, cela pourrait être tout à fait pertinent.

M. Farenc ajoute également qu'au regard de l'étendue de notre territoire, bâtir une salle de spectacle questionnera la collectivité sur l'équilibre géographique d'un tel équipement.

Point 4 : Identification territoriale

Le conseil de développement a conscience de la difficulté pour la population d'identifier le territoire des Avant-Monts. Afin de renforcer un sentiment d'appartenance, d'aider la population à mieux connaître son lieu de vie, à en être un acteur. Il est important de réfléchir à la manière d'identifier les communes faisant partie de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts".

M. Gayssot intervient en expliquant que cela fait plusieurs années que la collectivité réfléchit à cela. Au départ, le souhait était d'identifier les entrées principales du territoire, sur la D909 à Puimisson, à Faugères mais aussi sur les autres voies d'accès à Roujan, Thézan les Béziers et Murviel les Béziers. Malheureusement, les contraintes liées à la lutte contre les pollutions visuelles menées par le Département de l'Hérault ne permettent pas, pour l'heure, de mener à bien ce projet. L'autre possibilité est d'installer des panneaux informatif de type « Commune de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" » à l'entrée des villages. La seule contrainte est qu'il faut les installer après les panneaux d'entrée des communes. C'est une option sur laquelle la collectivité travaille actuellement.

Point 5 : Ressource en eau

Le conseil de développement, à travers ses propositions au Projet de territoire, souhaite mettre en avant les différentes problématiques liées à l'eau : Irrigation, eau potable, assainissement, récupération des eaux de pluie,

M. Gayssot prend la parole en indiquant que les projets d'irrigation en cours ou finalisés sont mis en place, en intégralité, dans un souci d'irrigation maîtrisée et respectueuse, qui, à terme, peut permettre de maîtriser la ressource en eau. En termes de traitement des eaux usées par les activités agricoles, notre territoire est exemplaire dans le nombre d'aires de lavage qui permet de lutter efficacement contre les pollutions diffuses et ainsi de protéger nos ressources en eau (nappes phréatiques).

M. Boutes ajoute que la solution la plus sûre et la plus efficace pour respecter ce bien commun est la gestion en direct c'est-à-dire en régie. Notre collectivité a la compétence « eau et assainissement » et est

en capacité administrative et technique de porter la responsabilité de cette problématique pour l'ensemble des communes du territoire. Il illustre ces propos en citant les exemples de Puimisson et Puissalicon pour lesquels la Communauté de Communes est en train de trouver les solutions d'approvisionnement en eau. Selon lui, la seule issue, en termes de respect des ressources mais aussi de tarification pour les usagers, est donc la régie directe.

Le conseil de développement s'interroge sur les raisons qui motivent encore 8 communes à être membres d'un syndicat intercommunal de gestion plutôt que d'adhérer à la compétence de la collectivité. M. Boutes indique qu'il travaille, aux côtés de M. Gayssot et M Hager (Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement), pour que ces communes, à l'heure où les contrats sont renégociés, étudient la possibilité de rejoindre la régie « eau & Assainissement » des Avant-Monts.

Point 6 : Mobilité – Ligne de chemin de fer Béziers / Neussargues

Le conseil de développement souligne l'importance de cet outil structurant du territoire et se félicite des initiatives de la collectivité et de la mairie de Magalas à ce sujet. Il précise qu'inscrire dans le projet de territoire, le développement de la ligne de chemin de fer qui traverse notre territoire et plus largement la problématique de la mobilité, serait un signe fort de la volonté politique à moyen et long terme. M. Boutes précise que la Communauté de Communes Les Avant-Monts est à l'unisson du conseil de développement sur ce sujet.

Point7 : Ressourcerie

Le conseil de développement souhaite proposer au projet de territoire l'installation d'une ressourcerie. Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Elle a un rôle important d'un point de vue éducatif, social et environnemental. Le meilleur exemple, autour de nous, est la ressourcerie « Le Ren'Art » de Pézenas sur laquelle ce projet pourrait s'appuyer.

Conscient de l'intérêt d'un tel projet, M. Gayssot pointe tout de même du doigt la problématique de la compétence « Collecte et traitement des déchets », gérée par le SICTOM Pézenas/Agde. M. Boutes précise que la ressourcerie piscénoise a dû conventionner avec le SICTOM. Dans ce cas, il invite les porteurs de ce projet à se rapprocher d'elle afin qu'elle les accompagne dans la création d'une structure propre ou d'une annexe de celle de Pézenas. Dans le cas où ce projet pourrait aboutir, les élus communautaires le porteraient auprès du SICTOM.

Point 8 : Energies renouvelables

Le conseil de développement a choisi, délibérément, de ne pas évoquer la production éolienne puisque la collectivité a déjà statué sur ce sujet.

Cependant, il souhaiterait que soit inscrit dans le projet de territoire, l'équipement de tous les bâtiments intercommunaux en panneaux photovoltaïque et en récupérateurs d'eau. Idéalement, il serait bien que l'ensemble des communes du territoire s'y engage également. Une réflexion sur le chauffage collectif par le bois devrait être menée.

M. Boutes précise que l'ensemble des bâtiments communautaires sont équipé en panneaux photovoltaïques et que, de leur côté, les communes ont toute liberté de le faire ou non. Cependant, une réflexion sur la mise en place de récupérateurs d'eau comme une contrainte du PLUI peut être menée.

Par ces propositions, pour conclure, le conseil de développement espère avoir démontré, par ces propositions, l'intérêt de son travail et que certains des points abordés seront intégrés au futur projet de territoire.

M. Hagege constate, malgré l'importance du travail réalisé, une certaine désaffection de ses membres. Il souhaiterait lancer, à la rentrée, un nouvel appel à candidature.

Mme Girault souhaiterait que des lieux de réflexions soient ouverts aux citoyens autour des projets portés par la collectivité.

M. Gaysot conclut en indiquant l'intérêt pour le conseil de développement de travailler par projet et non par thématique. Le prochain projet sur lequel il pourrait travailler, pourrait être le PLUI. Pour cela, il faudra s'accorder sur l'accès à l'information.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se termine à 20h30.

Jacques HAGEGE

Président du Conseil de Développement des Avant-Monts

ANNEXES / COMPLÉMENTS D'INFORMATION :

- En annexe à ce compte rendu, vous trouverez le diaporama projeté durant cette réunion, le tableau de synthèse des propositions arrêtées à la session du 20 Avril 2022 et la liste actualisée des membres du Conseil de Développement.
- Comme proposé, les membres du Conseil de développement recevront mensuellement sur leur messagerie, l'agenda des animations du territoire édité par l'Office de Tourisme des Avant-Monts.
- Pour information, ce compte-rendu a été également envoyé à l'ensemble des élus communautaires.

Conseil de Développement
Communauté de Communes les Avant Monts
ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS

Téléphone : 04.67.36.07.51 (Poste 4) – www.avant-monts.fr